Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212202592-20251202-CCAS2025_023-DE

DÉPARTEMENT des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Canton de DINAN-OUEST
Commune de QUÉVERT

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Du 02 décembre 2025
Nombre de Membres en exercice = 15 ; de présents = 12 ; de votants = 12

AFFAIRE N° 2025-023 – OBJET : AIDE PONCTUELLE cantine et ALSH

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 02 décembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale par Monsieur LANDURÉ Philippe, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme DENIEL Catherine, Vice-Présidente ; FAUCHE Sylvain, FUSCO Maryse, LECLERC Christophe, LÉOST-TRÉMEL Françoise, LESAICHERRE Didier, LESNÉ Sylvie, ROLLAND Janick, URVOY Yolande, MOREAU Mireille, THIEULIN Emmanuel, ALLAIN Isabelle
ÉTAIENT EXCUSÉS : M. LANDURÉ Philippe, JUGUE-FOURNET Brigitte, RUISSEAU Bénédicte

Secrétaire de séance : Mme LESNE Sylvie

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'accorder une aide ponctuelle exceptionnelle à :

Mme GAUTHIER Sophie	109.8
M. MENNEL Guillaume	52.58
M. ROBERT Joffrey	94.06
Mme YEZHYSTKA Anna	160.63

Afin de les aider à apurer leur dette cantine/ALSH.

Les montant désignés seront versés à la commune.

Article 65138 du Budget du C.C.A.S.

Article 65138 du Budget du C.C.A.S.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,
Philippe LANDURÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE QUEVERT Côtes d'Armor